



LOCALISATION

CONTACTS

Fondation du Patrimoine Bretagne

7 Boulevard Solferino - BP 90 714 - 35 007 Rennes Cedex
Tel : 02 99 30 62 30 - Fax : 02 99 31 40 45
Email : delegation-bretagne@fondation-patrimoine.com

Mairie de Caouënnec-Lanvézeac

2 rue de la Mairie - 22300 Caouënnec-Lanvézeac
Tel : 02 96 35 86 88- Fax : 02 96 54 62 09
Email : mairie.caouennec-lanvezeac@wanadoo.fr

SOUSCRIPTION

Préservez aujourd'hui l'avenir

en restaurant notre patrimoine

1 don = 1 économie d'impôt

L'ÉGLISE DE LANVEZEAC

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

PRESENTATION

Par les aides techniques et financières dont elle dispose, la Fondation du Patrimoine des Côtes d'Armor est devenue un partenaire et un levier économique essentiel pour les particuliers, les associations, les entreprises et les collectivités du département.

Chaque année, 500.000€ d'aides fiscales et 50.000€ de subventions sont distribués aux propriétaires privés et publics des Côtes d'Armor permettant ainsi de maintenir plus de 120 emplois dans le département.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Ne pas jeter sur la voie publique



SOUSCRIPTION



La Fondation du Patrimoine Bretagne soutient la commune de Caouënnec-Lanvézeac pour récolter vos dons en vue de la restauration du mobilier de l'église de Lanvézeac

Nichée dans le creux du village de Lanvézéac, l'église veille sur les tombes séculaires de son petit cimetière.

Cette église forme un écrin pour le vénérable et précieux mobilier qu'elle contient; mobilier reconnu par les Monuments Historiques, bon nombre de pièces étant répertoriées voire même classées. Elle mérite toute notre, toute votre attention.

Entrons !

Un christ en robe sur une magnifique croix en bois peint vous accueille près du porche surmonté de la mystérieuse salle de trésorerie. Au dessus du maître-autel en bois noirci polychrome du XVIIIème siècle avec tabernacle et retable, les statues de saint Ezéchiel (XVIème siècle), saint patron des lieux et de la Vierge à l'Enfant (fin du XIVème) dominent les douze apôtres sculptés sur des panneaux anciens assemblés en stalles. Dans le transept de droite, un retable, en bois noirci du XVIIème siècle, héberge la sainte famille entourée de saint Etienne, sainte Marie Madeleine, saint Jean Baptiste enfant ainsi que de nombreuses autres statues anciennes. Une chaire ancestrale et la table de communion en bois tourné du XVIIIème siècle complètent ce superbe mobilier.

Cette belle église demeure un repère pour les habitants de Caouënnec-Lanvézéac qui s'y rendent plusieurs fois par an soit lorsqu'ils empruntent le circuit de randonnée au nom significatif "circuit des deux églises", l'une étant celle de Lanvézéac, soit lors du petit pardon du lundi de Pâques, soit encore lors du grand pardon du lundi de Pentecôte.

Hélas, la dégradation au fil des ans de toute cette richesse artistique, spirituelle, sentimentale risque d'effacer à jamais ce mémorable travail de nos ancêtres. Depuis de nombreuses années, la commune a entrepris la rénovation de l'édifice, de la toiture à l'enduit intérieur. Malheureusement, elle ne peut assurer seule le financement concernant la préservation de tout le mobilier.

Avec votre aide et celle des Monuments Historiques, nous arriverons à transmettre à nos enfants ces pièces remarquables.

Pour ce faire, grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine et à son action pertinente, nous lançons une souscription publique. Chacun pourra ainsi, selon ses possibilités et son désir, apporter sa contribution à la remise en beauté de ce patrimoine tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

Merci de nous aider à remettre à la disposition de tous ce lieu emblématique avec l'ensemble de son patrimoine.

Comprendre, sauvegarder, transmettre

PROJET

DESCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration du mobilier de l'église de Lanvézéac et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet porté par la commune dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de : (cocher)

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

«Fondation du Patrimoine - Eglise de Lanvézéac»

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50.000€)

Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaire)

Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt

Votre nom ou celui de votre société :

.....

.....

Votre Adresse :

.....

.....

Bon de souscription + chèque ou espèces :

- à déposer à : la mairie de Caouënnec-Lanvézéac

- ou à renvoyer à : Fondation du Patrimoine Bretagne
7 boulevard Solferino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Délégation Régionale Bretagne à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine porté par la commune pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune.

BON DE SOUSCRIPTION

